



# Compte-rendu sommaire Séance du 12 avril 2022

## MAIRIE

1, Place de la Mairie  
45270 Ladon

☎ : 02 38 95 50 22

✉ : [mairie.ladon@wanadoo.fr](mailto:mairie.ladon@wanadoo.fr)  
AF/SC

L'an 2022 et le 12 avril à 19 heures 15 minutes, le conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. FÉVRIER Albert Maire.

**Présents :** M. FÉVRIER Albert, Maire, M. VAAST Guy, Mme BRISSET Nathalie, M. CHESNOY Christian, Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine, Mme LAURENT Nathalie, M. ALLEAU Raphaël, Mme DENAES Stéphanie, Mme BESNARD Sandrine, M. LETORT Alain, M. CHARBONNIER Gérard.

**Excusés ayant donné procuration :** M. CHAUVEAU Jean Michel à M. CHESNOY Christian, M. GLAUME Frédéric à M. ALLEAU Raphaël, Mme MARTINEZ Audrey à Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine, Mme BOUCHOUX Daisy à M. LETORT Alain.

*Le quorum est obtenu, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.*

**A été nommée secrétaire :** Mme BRÉCIÉ LEPLAT Christine.

### **Approbation du procès-verbal de la dernière séance**

Le procès-verbal de la séance du 31 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **Budget principal, budget annexe assainissement, budget annexe eau : approbation du compte de gestion**

Le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

### **Budget principal : adoption du compte administratif**

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

#### **Fonctionnement**

Dépenses = 983 051,65 € ; Recettes = 977 610,27 €

⇒ résultat de l'exercice = - 5 441,38 €

⇒ résultat cumulé (exercice 2020 + exercice 2021) = 150 516,64 €

#### **Investissement**

Dépenses = 109 102,17 € ; Recettes = 67 614,92 €

Reste à réaliser dépenses = 700 € ; Reste à réaliser recettes = 0 € ; Besoin de financement = 55 324,78 €

⇒ résultat de l'exercice = - 41 487,25 €

⇒ résultat cumulé (exercice 2020 + exercice 2021) = - 54 624,78 €

Hors de la présence de M. Albert FÉVRIER, Maire, le conseil municipal approuve à la majorité le compte administratif 2021.

M. LETORT Alain s'abstient car il réclame l'état des comptes régulièrement. Ceux donnés lors de la commission sont arrivés trop tard pour les étudier correctement.

Il rajoute que la commune doit penser à faire des économies.

**A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 2)**

### **Budget annexe assainissement : adoption du compte administratif**

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

#### **Exploitation**

Dépenses = 36 100,39 € ; Recettes = 44 873,62 €

⇒ résultat de l'exercice = 8 773,23 €

⇒ résultat cumulé (exercice 2020 + exercice 2021) = 148 042,82 €

#### **Investissement**

Dépenses = 12 382,59 € ; Recettes = 34 219,59 €

Reste à réaliser dépenses = 0 € ; Reste à réaliser recettes = 0 € ; Besoin de financement = 0 €

⇒ résultat de l'exercice = 21 837 €

⇒ résultat cumulé (exercice 2020 + exercice 2021) = 185 415,20 €

Hors de la présence de M. Albert FÉVRIER, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Budget annexe eau : adoption du compte administratif**

Le conseil municipal examine le compte administratif 2021 qui s'établit ainsi :

#### **Exploitation**

Dépenses = 14 698,24 € ; Recettes = 20 758,70 €

⇒ résultat de l'exercice = 6 060,46 €

⇒ résultat cumulé (exercice 2020 + exercice 2021) = 69 493,99 €

#### **Investissement**

Dépenses = 13 835,35 € ; Recettes = 13 091,63 €

Reste à réaliser dépenses = 0 € ; Reste à réaliser recettes = 0 € ; Besoin de financement = 0 €

⇒ résultat de l'exercice = - 743,72 €

⇒ résultat cumulé (exercice 2020 + exercice 2021) = 143 548,30 €

Hors de la présence de M. Albert FÉVRIER, Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2021.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Budget principal, affectation du résultat de fonctionnement 2021**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

↳ Résultat à affecter = 150 516,64 €

↳ Affectation = en section d'investissement = 55 324,78 € ; en section de fonctionnement = 95 191,86 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Budget annexe assainissement, affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

↳ Résultat à affecter = 148 042,82 €

↳ Affectation = en section d'investissement = 0 € ; en section d'exploitation = 148 042,82 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Budget annexe eau : affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021**

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

↳ Résultat à affecter = 69 493,99 €

↳ Affectation = en section d'investissement = 0 € ; en section d'exploitation = 69 493,99 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Vote des subventions aux associations communales - réf : 2022 04 12 010**

Le conseil municipal vote le montant des subventions qui seront allouées en 2022 aux associations communales :

Listes des associations	Montant alloué
ALCOOL ECOUTE JOIE ET SANTE	100 €
AVENIR CLUB LADONNAIS BOULISTES	1 000 €
ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE DE LADON	1 500 €
BIBLIOTHEQUE	100 €
CHORALE CHANTEREINE	1 000 €
COMITE DES FETES	2 000 €
CLUB DE LOISIRS	200 €
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ELEMENTAIRE	500 €
ENFANTS LOISIRS DIABOLO	10 000 €
UNION SPORTIVE LADONNAISE GYM	300 €
SOCIETE DE CHASSE	500 €

TENNIS CLUB LADON	1 600 €
BELLEGARDE LADON FOOTBALL CLUB	2 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 300 €</b>

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Fixation des taux des taxes foncières pour l'année 2022**

Le conseil municipal décide de varier les taux d'imposition en 2022 et de les porter à :

- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 37,25 %
- ⇒ Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 53,28 %

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Budget principal : approbation du budget primitif 2022**

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- ◆ Dépenses et recettes de fonctionnement : 1 103 927,86 €
- ◆ Dépenses et recettes d'investissement : 102 513,78 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Budget annexe assainissement : approbation du budget primitif 2022**

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- ◆ Dépenses et recettes d'exploitation 192 609,82 €
- ◆ Dépenses et recettes d'investissement : 218 027,20 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Budget annexe eau : approbation du budget primitif 2022 - réf : 2022 04 12 014**

Le conseil municipal approuve le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

- ◆ Dépenses et recettes d'exploitation : 90 363,99 €
- ◆ Dépenses et recettes d'investissement : 156 640,30 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Mise en place du télétravail**

Le conseil municipal donne son accord pour mettre en place le télétravail au sein du service administratif.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Adhésion groupement de commandes permanent entre la CCCFG et ses communes membres**

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes permanent entre la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais et ses communes membres et l'adoption de la convention constitutive de groupement,

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (CCCFG) : service commun d'archivage - réf : 2022 04 12 017**

Le conseil municipal donne son accord pour adhérer au service commune d'archivage.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **ENEDIS, convention de servitudes parcelles AB n° 361 & 362 - réf : 2022 04 12 018**

Le conseil municipal donne son accord pour la pose du câble basse tension souterrain et du coffret réseau basse tension sur les parcelles cadastrée AB 361 et 362 et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de servitudes.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Appel de fonds FAJ et FUL 2022 - réf : 2022 04 12 019**

Le Conseil départemental du Loiret pilote le fonds d'aide aux jeunes (FAJ) et le fonds unifié logement (FUL) regroupant le fonds de solidarité pour le logement (FSL) et les dispositifs de solidarité énergie, eau et dettes téléphoniques.

Le conseil municipal décide de participer au FAJ et FUL selon les bases de cotisations suivantes :

\* FUL = 0,77 € par habitant, dont 70 % pour le FSL et 30 % pour les dispositifs eau, énergie et téléphonie soit 1 408 x 0,77 = 1 084 €uros

\* FAJ = 0,11 € par habitant soit 1 408 x 0,11 = 154 €

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Admission en non-valeur de titres de recettes des années 2016 pour un montant de 100 €**

Le conseil municipal décide de statuer sur l'admission en non-valeur du titre de recette n° 111 de l'exercice 2016 pour un montant de 100 €uros.

A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

**Délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif, assistance à maîtrise d'ouvrage - réf : 2022 04 12 021**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat de délégation par affermage du service public de l'assainissement collectif arrive à échéance le 22/12/2022.

Il est donc nécessaire de lancer une consultation rapidement et Monsieur le Maire propose de faire appel un maître d'œuvre.

Il présente la proposition financière du Cabinet d'études MERLIN situé à Semoy : le coût s'élève à 7 900 € H.T.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le devis du Cabinet MERLIN pour un montant de 7 900 € H.T.

Il autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à poursuivre ce projet.

**A l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)**

**Affaires diverses**

↳ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un administré concernant son mécontentement de l'arrachage de la haie autour du cimetière. Le conseil municipal va étudier pour mettre un brise-vue, en attendant que la plantation végétale fasse son effet. Néanmoins, il faudra attendre la période automnale pour planter car à ce jour, vu la période de sécheresse, la haie ne poussera pas.

↳ Madame Nathalie BRISSET intervient au sujet du petit journal « LES ECHOS DE LADON » pour une distribution prévue en fin de mois. Un exemplaire est donné à chacun pour relecture et validation.

↳ Intervention de Monsieur Christian CHESNOY pour Monsieur Jean Michel CHAUVEAU : celui-ci s'interroge sur la panne du distributeur à billets. Monsieur le Maire précise qu'il a été réparé récemment. Monsieur CHAUVEAU a peur de la suppression de ce distributeur.

↳ Election présidentielle, tenue des bureaux de vote : Monsieur le Maire fait remarquer à tous les conseillers présents que faute de disponibilité des conseillers, la Mairie doit faire appel à des personnes extérieures au conseil municipal. Il rappelle que tenir un bureau de vote pour un conseiller municipal est une fonction dévolue par la loi.

↳ Monsieur Raphaël ALLEAU demande où en est l'affaire des bancs badigeonnés de peinture. Les caméras ont été visionnées et une plainte a été déposée.

↳ Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y aurait un projet d'éteindre l'éclairage public durant la nuit comme il est conseillé. Plusieurs communes ont déjà opté pour ce système.

↳ Le prochain marché des producteurs se tiendra le dimanche 12 juin prochain. Monsieur le Maire souhaite la présence de tous les conseillers municipaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Maire,  
M. Albert FÉVRIER,

